

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES REGIONALES

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,

Vu la proposition du directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

ARRÊTE N°2024-473

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de MASTER

Mention: Langues, littératures et civilisations étrangères régionales

Parcours : Interculturalité et métiers de la culture

pour la validation des semestres 9 et 10 et du diplôme de Master est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Hélène SCHMUTZ	MCF
Membres	DD4.0
Nadine BUES	PRAG
➢ Silvia d'AMICO	PR

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.
- Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 21 novembre 2024

P. le Président et par délégation Le Directeur de l'UFR LLSH

Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens